

Autodéclaration pour les fournisseurs de services de télémédecine

La FMH n'endosse aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations.

Critère	Autodéclaration
Informations générales	
Nom du fournisseur	HospitHome SA
Objectif p. ex. système de vidéoconférence sécurisé pour le secteur de la santé, solutions collaboratives, espace de traitement numérique	Télésurveillance de la saturation en oxygène pour les patients testés positifs au Covid-19, selon la liste des moyens et appareils (LIMA 21.01.04.02.1). Mise en place d'une plate-forme numérique qui permet aux professionnels de la santé de facilement suivre en temps réel les paramètres vitaux de leurs patients à domicile.
Coordonnées pour les médecins Coordonnées et site internet	info@hospithome.com www.hospithome.com
Coordonnées pour les patients Coordonnées et site internet	info@hospithome.com www.hospithome.com
Application p. ex. site internet mobile, application	HospitHome App dans l'App Store et Google Play Store
Canal de communication pour la consultation/le traitement p. ex. téléphone, vidéo, chat en temps réel, formulaire électronique, discussion de groupe, partage d'écran	Plate-forme Web qui n'a pas besoin d'être téléchargée
Disciplines prises en charge p. ex. accent sur la dermatologie, la médecine sexuelle, la médecine générale, toutes les disciplines	Covid-19
Domaines de traitement p. ex. accent sur le dos, tête/nuque, ventre/bassin, bras/jambe, tumor board	Hypoxémie silencieuse et réduction des hospitalisations
Institutions ciblées p. ex. petits cabinets de médecin de famille, hôpitaux, consiliums	Médecins traitants et hôpitaux
Autorisation p. ex. autorisation de pratiquer du canton de Vaud	Autorisation cantonale du Tessin
Nombre de médecins dans l'organisation Nombre au 31 mars 2020	2 médecins
Durée de consultation moyenne en minutes Valeur moyenne 2019	-
Nombre moyen de consultations par mois Valeur moyenne 2019	-
Coûts moyens d'une consultation à distance Valeur moyenne 2019	-
Nombre de cas traités de manière définitive p. ex. en 2019, 90 % des cas ont été traités de manière définitive	100% des 500 patients

Critère	Autodéclaration
Organisations partenaires p. ex. pharmacies, fournisseurs de logiciels pour cabinets	FCTSA et OMCT
Langues F, D, I, E, SP	F, D, I, E
Possibilité d'intégration dans d'autres logiciels p. ex. intégration possible sur le site du cabinet avec design personnalisé	Le système envoie des alertes lorsque les paramètres dépassent les seuils préétablis par le médecin traitant.
Gestion des patients et des documents p. ex. sur une plateforme conjointe avec vidéoconsultation	Stockage temporaire des données relevées qui sont effacées juste après le suivi
Protection des données p. ex. lieu du traitement des données, chiffrement SSL/TLS, cookies, Google Analytics, mesures pour préserver le secret professionnel	la plate-forme a un cryptage SSL et est certifiée ISO 27001.
Localisation du serveur p. ex. Suisse, Allemagne, autre	Suisse
Configuration requise p. ex. Système d'exploitation mobile iOS, Android	<ul style="list-style-type: none"> • iOS ou Android pour les patients • aucune pour les professionnelles de la santé
Certifications qualité, protection et sécurité des données p. ex. SQS/ISO, CE ; demande de certification déposée / certification obtenue	ISO 27001 pour la plate-forme CE- Classe IIA pour les dispositifs médicaux
Téléchargement d'images et de vidéos p. ex. oui, possible directement via un lien envoyé par email au patient	Pas possible
Analyse des symptômes en ligne p. ex. chatbot, anamnèse préliminaire avec proposition / solution	-
Ordonnance électronique p. ex. intégrée avec signature électronique personnelle, y c. justificatif de remboursement pour les caisses-maladie suisses	-
Certificat médical électronique p. ex. intégré avec signature électronique personnelle	-
Rapport de transition électronique p. ex. intégrée avec signature électronique personnelle	-
Interface avec le système informatique du cabinet	-
Informations particulièrement importantes pour les médecins	
Spécificités de la gestion des patients p. ex. les médecins décident quels patients consultent le cabinet en ligne et à quel moment	Selon les dispositions de la LiMA 21.01.04.02.1
Prix p. ex. prix par mois selon la solution choisie, frais d'activation	Aucun coût pour les médecins

Critère	Autodéclaration
Conditions contractuelles p. ex. durée minimale, conditions de résiliation, nombre de consultations incluses par mois	Aucune
Temps requis pour la mise en fonction p. ex. faible, assistance grâce à des modules de formation en ligne, assistance téléphonique	Minimum, il faut pouvoir se connecter à un site web. Les données d'accès sont livrées par Hospithome. Assistance téléphonique possible.
Informations demandées à l'inscription p. ex. coordonnées, n° GLN, n° de médecin, spécialisation, signature, diplômes, certificats, autorisation de pratique	Coordonnées, GLN, RCC, signature
Heures d'ouverture en ligne personnalisables p. ex. personnalisables par les médecins eux-mêmes, horaires variables ou fixes	Les médecins traitants, à travers la plate-forme, peuvent accéder à tout moment aux paramètres vitaux de leurs patients
Mode de facturation p. ex. comment la prestation est-elle facturée ?	-
Informations particulièrement importantes pour les patients	
Enregistrement des patients p. ex. formulaire en ligne, inscription avec données personnelles, téléchargement d'images, consultation anonyme possible	La prescription médicale et les données de facturation peuvent être administrés exclusivement par HospitHome. Seulement le médecin traitant et la centrale d'alarme peuvent avoir accès aux relèvements.
Connaissances préalables p. ex. pas de connaissances particulières en informatique requises	Connaissances de base d'utilisation du smartphone.
Mode de paiement/méthodes de facturation p. ex. carte de crédit, PayPal, Swisscom Easy Pay	La facture est envoyée directement à l'assureur maladie.
Mode de facturation p. ex. facturation et justificatif de remboursement pour les caisses-maladie suisses directement sur le smartphone, exclusivement pour les personnes payant elles-mêmes	Il s'applique le système du tiers payant ou du tiers garant d'après la convention avec la caisse maladie du patient.
Fixation de rendez-vous p. ex. au moyen d'un calendrier en ligne	-
Période de consultation p. ex. rappel d'un médecin dans l'heure, sous 24 heures	Dans les 24 heures de la prescription médicale, les dispositifs sont livrés au patient.
Notifications pour les patients p. ex. confirmation du rendez-vous, rappels par email, SMS	S'il n'y a pas de relèvement de données le patient est contacté par téléphone.
Divers / Particularités / Remarques	
Offre spéciale p. ex. offre spéciale Covid-19, 7 jours d'essai gratuit	-
Fonctionnalités particulières Fonction rappel de médication, possibilité de partage d'écran	<ul style="list-style-type: none"> • La Centrale d'alarme administre les alertes • Avis en cas d'absence de prise de paramètres

Critère	Autodéclaration
Documents annexes Liste des documents annexes remis à la FMH. Les médecins peuvent les obtenir auprès de la FMH. (p. ex. concept de sécurité des données)	-